

Règlement de la course

Art 1. Les épreuves sont ouvertes à tous concurrents licenciés FFA, FFPM, FF Tri ou non.

Licenciés FFA, FFPM, FF Tri : vous devez noter votre n° de licence, de la saison en cours, au moment du retrait du dossard le jour de la course ou fournir une photocopie en même temps que le bulletin d'inscription.

Non licencié : vous devez avoir en votre possession, un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied, en compétition, datant de moins d'un an et fournir à l'organisation une photocopie certifiée conforme par vous-même du certificat médical.

Art 2. Les organisateurs sont assurés par une responsabilité civile souscrite auprès de **ALLIANCE INTERNATIONALE d' ASSURANCES et de COMMERCE**. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement.

Art 3. Les organisateurs ou services médicaux pourront pendant la course stopper tout participant pour raison médicale. Un poste de secours sera prévu à l'arrivée (SDIS Ardennes) ainsi qu'un médecin.

Art 4. Le retrait des dossards et les inscriptions sur place pour les courses s'effectueront à partir de 8h30 au niveau de la mairie de Vendresse.

Art 5. Les inscriptions sont à adresser par courrier jusqu'au **1 mars 2018**.

Le règlement s'effectue par chèque à l'ordre de « la VENDRESSOISE » à l'adresse suivante :

Association la Vendressoise, 23 rue du muguet 08090 Saint-Laurent.

Courses 1,2 et 3..... gratuit
 Course 4 : relais (par équipe de trois).....24 €*
 Course 5 : semi-marathon.....13 €*
 * avec une majoration de 2 euros le jour de la course.

Art 6.

12 h 00 Course 1 (500 m) né(e) en 2009 et après.
 12 h 10 Course 2 (1000 m) né(e) en 2007 et 2008.
 12 h 20 Course 3 (1500 m) né(e) de 2003 à 2006.
 10 h 00 Course 4 : Semi-marathon (né(e) en 2000 et avant)
 Course 5 : Relais (né(e) en 2002 et avant).

Départ avenue Pol BOUIN près du stade et arrivée au carrefour des rues de l'église et de la gare.

Art 7. Parcours fléché de 21.1 km **mesuré officiellement**. Il s'effectue sur trois boucles identiques et emprunte la RD 12, les rues et chemins communaux. Chaque intersection sera surveillée par des signaleurs et/ou des pompiers qui régulariseront la circulation. Les kilomètres seront indiqués au sol. Les courses des jeunes s'effectuent sur une ou plusieurs boucles dans les rues de VENDRESSE (selon la catégorie).

Art 8. Ravitaillements : deux par boucle pour le semi et le relais, plus un à l'arrivée.

Art 9. Récompenses :

Courses jeunes : Récompenses à tous les arrivants et coupes aux premiers de chaque catégorie.

Relais : Coupes, primes et/ou récompenses aux meilleures équipes **constituées de trois athlètes**. (classement scratch, féminine, mixte, famille et village des Crêtes).

Equipe homme* : 75€/60€/45€ Equipe femme* : 75€/60€/45€ 1^{ère} mixte : 45€ 1^{ère} famille : 45€ Primes aux records homme (1h10'02") et femme (1h27'46").

Challenges club, entreprise au nombre de participants (cumul avec la course en ligne).

Semi-marathon : Coupes, primes et/ou récompenses aux meilleurs masculins et féminines en fonction du classement individuel scratch, par équipe (sur 5 coureurs) et selon la catégorie.

Primes : **Scratch homme : 100€/75€/60€/45€/30€/20€/15€/15€**
Scratch femme : 100€/75€/60€/45€/30€

Primes aux records homme (1h09'40") et femme (1h28'19")

Challenges club ET entreprise au nombre de participants (cumul avec la course relais)
 Souvenir à tous les arrivants.

Un classement et des récompenses spécifiques seront mise en place pour les équipes représentant l'un des villages de la Communauté de Communes des Crêtes Pré-ardennaises si cela est mentionné sur le bulletin d'engagement.

Art 10. Renseignements : Tél : 03/24/32/79/56 ou 06/35/58/98/23 ou perignon.hubert@sfr.fr
 Site : <http://lavendressoise.wifeo.com>

Art 11. Tout le s moyens d' aide à l'athlète sont interdits et passible de disqualification (écouteur, smartphone, bâtons de marche, chien, ...)

Art 12. Tout(e) concurrent(e) autorise l'organisateur ainsi que ses ayant droits tels que média et partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la manifestation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires, sans contre partie financière.

* avec une majoration de 2 euros le jour de la course.

Bulletin d'inscription

NOM : _____ Prénom : _____ Année de naissance : _____

Sexe : _____ Nationalité : _____

Adresse : _____ Code postal : _____ Localité : _____

Email : _____ @ _____

Licencié(e) FFA, FFPM, FFTRI Pass running Non licencié(e)

N° licence ou pass : _____

Club, entreprise ou association : _____

Course 1(*) 0.5 km à 12 h 00 (né(e) en 2009 et après) **Course 2(*)** 1 km à 12 h 10 (né(e) en 2007 et 2008) **Course 3(*)** 1.5 km à 12 h 20 (né(e) en 2003 à 2006)

Course 4 ()** : Semi-Marathon label FFA régional à 10h00.....13 € (né(e) en 2000 et avant)

Course 5 ()** : Relais 3 X 7 km en équipe à 10h00.....24 € (né(e) en 2002 et avant)

Challenge village des Crêtes Nom du village : _____
 (récompense spécifique) (lieu du domicile des relayeurs)

Club, entreprise ou association : _____

NOM de l'équipe : _____

	NOM	Prénom	Sexe	Année de naissance	N° Licence
Relais 1					
Relais 2					
Relais 3					

(*) inscription gratuite

(**) majoration 2 € le jour de l'épreuve

Je confirme avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses. Je joins à mon bulletin d'inscription une photocopie certifiée conforme du certificat médical de non contre indication de la pratique de la course à pied, en compétition, ou la photocopie de ma licence FFA.

Attention ! Signature du participant,
 responsable de l'équipe
 (ou parents pour les mineurs)